

Aunis Sud

Imagine la futuralté

Communauté de Communes Aunis Sud
Conseil communautaire du mardi 5 mai 2026.

Tableau récapitulatif des indemnités de fonction

Annexe à la délibération n°2026-05-01 du mardi 5 mai 2026,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 5211-12 et R. 5214-1,

Considérant que la Communauté de Communes Aunis Sud compte au 1^{er} janvier 2026 une population totale de 34 164 habitants,

• Président :

	Taux	Montant mensuel de l'indemnité (en euros)
Christophe RAULT	96%	2 663,61

• Vice-Président (e.) :

		Taux	Montant mensuel de l'indemnité (en euros)
1 ^{er} vice-président	M. Thomas GODEAU	90%	914,90
2 ^{ème} vice-présidente	Mme Anne-Sophie DESCAMPS	90%	914,90
3 ^{ème} vice-présidente	Mme Angélique PEINTRE	90%	914,90
4 ^{ème} vice-présidente	M. Raymond DESILLE	90%	914,90
5 ^{ème} vice-président	M. Steve GABET	90%	914,90
6 ^{ème} vice-présidente	Mme Alexandra VANNELLE	90%	914,90
7 ^{ème} vice-président	M. Baptiste PAIN	90%	914,90
8 ^{ème} vice-président	M. Christophe FOLOPPE	90%	914,90
9 ^{ème} vice-président	M. Cyril GUILLET	90%	914,90
10 ^{ème} vice-président	M. Hervé GAILDRAT	90%	914,90

Montant total des indemnités allouées : 141 748,24 €/an.

Montant de l'enveloppe indemnitaire globale : 143 080,44 €/an.

Fait à Surgères, le 12 mai 2026

Le Président

Christophe RAULT

